

Délibération n° 2021-10-16-06

Extrait du registre des délibérations

Du Conseil Syndical du 16 octobre 2021

Objet : Modalités de participation financière aux alimentations des sites isolés

Rapporteur : Sébastien GOUTTEBEL

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

Date de convocation : 4 octobre 2021

Nombre de délégués :

En exercice : 140
Présents : 88
Pouvoir : 11
Votants : 87

Pour : 81

Contre : 6 - HAUTEVILLE Cyril - AMBLARD Patrick - RAYNAUD Dominique - BOULLLOT Bruno - VILLEBRUN Bernard - BAULAND Gisèle

Abstention : 12 - MARTINEZ Gérard - BESSEYRE Fabien - ROBIN Christian - VALLEIX Philippe - PEYRARD Nicolas - DONNET Anne-Marie - MASSON Adrien - COMBES Didier -

L'an deux-mille-vingt et un, le seize octobre à neuf heures et trente minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme - Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz, dûment convoqué, s'est réuni salle de l'Astragale - rue de l'Astragale à COURNON D'AUVERGNE (63), sous la présidence de Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

DEMAY André, JAHARD Laurent, MARTINEZ Gérard, NORE Michel, FRITEYRE Lilian, RAYNAUD Jérôme, DUCOING Guy, HAUTEVILLE Cyril, DUMAS Daniel, PRADIER Alain, AMBLARD Patrick, MEALLET Roger Jean, PINTE Emmanuel, FANJUL José, DOMINGO Marcel, ROBIN Christian, SAVY Philippe, VALLEIX Philippe, RAYNAUD Dominique, DUTEMPS Joseph, GOUTTEBEL Sébastien, FRUCHART Jean-Luc, MASSON Adrien, MELIS Christian, GROSSHANS Michel, MERCERON Jean-Luc, MARQUES Antonio, BOULLLOT Bruno, LEOTY Daniel, JARLIER Dominique, COMPTE Serge, DUDYSK Philippe, GUILLAUME Stéphane, BARGEON Marcel, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, DEROSSIS David (au titre du SIE Thiers), PERROT Guillaume, DEBARBIERIE Christian, COUPAT Sylvie, LHERMET Florence, TOURNOLIAS Vincent, BONNET Grégory, DUPOUÉ Yannick, GUÉLON René, JÉROME Christian, MAS Gilles, CHANSARD Gérard, DEROSSIS David (au titre de Thiers Dore et Montagne), MALAYRAT Jean-Pierre (au titre du Secteur Eclairage Urbain), VATIN Thierry, LECHEVALLIER Christine, DURANTIN Christian, VILLEBRUN Bernard, OLIVAIN Thierry, PICARD Anne-Marie, CHABRILLAT Rémi, BONNET Nicolas, KHATCHADOURIAN-TYECHEER Claudine, SABATIER Pierre, BRUN Evelyne, BARRASSON Bernard, RAYNAL Roger, PONTRUCHER Bruno, RAZAVET Jean-François, GABRILLARGUES Camille, BANNIER Dominique, BOISNAULT Christian, MACIAN Aurélio, BAULAND Gisèle, SANCHEZ Nicolas, LARDANS Jacques, CHAUVET Jean-Louis, JOURDY Isabelle, MALAYRAT Jean-Pierre (au titre de Clermont-Auvergne-Métropole), VIAL Christophe

CHANSARD Gérard - EGLI
Eric - BANNIER
Dominique - SANCHEZ
Nicolas

Suppléants ayant pouvoir :

AUDET Cécile, BOSTVIRONNOIS Maryse, BOULON Lionel,
CROS Jean-Claude, DONNET Anne-Marie, IZARD Bruno,
LAMOUREUX Jean-François, PELISSIER Patrick, PEYRARD
Nicolas, RABANY Anne, VIGIGNOL Yannick, ZIMNIAK Didier,

Pouvoirs :

LEON Bernard à PINTE Emmanuel, BESSEYRE Fabien à
FANJUL José, COUDUN Laurent à GUILLAUME Stéphane,
WATERLOT Philippe à MEALLET Roger Jean, COMBES Didier
à MASSON Adrien, DAUPHIN Serge à PERCHE Serge,
METZGER Pierre à DEBARBIERI Christian, DURAND Jean-
Paul à GUELON René, GAUMY Francis à LECHEVALLIER
Christine, EGLI Eric à PICARD Anne-Marie, DAVID Marie à
LARDANS Jacques (à partir du point 5)

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

MODALITES DE PARTICIPATION FINANCIERES AUX ALIMENTATIONS DES SITES ISOLES

En 2003, le SIEG a installé un générateur photovoltaïque de 1240 W avec batteries de 1200 Ah/24 Volts pour alimenter la bergerie de M. Bony située au lieu-dit Les Sagnes (à proximité du village Bravant) sur la commune d'Olby.

En 2017, suite à l'installation de son épouse sur l'exploitation, d'autres bâtiments et notamment une nouvelle bergerie ont été construits. Jusque-là, l'installation était bien adaptée à ses besoins même s'il fallait qu'une fois par hiver il recharge les batteries avec le groupe électrogène.

En avril 2020, un surpresseur d'une puissance de 550 w a été installé pour améliorer l'arrivée d'eau sur le site. A ce moment, M. Bony pensait qu'en période d'ensoleillement favorable, l'installation pourrait couvrir ses besoins en électricité, mais était inquiet pour la période hivernale.

En mai 2020, suite à cette installation du surpresseur, M. Bony a constaté que sa consommation journalière d'électricité avait doublé par rapport à mai 2019, passant d'environ 1000 Wh à 2000 Wh et M. Bony faisait remarquer que son besoin en électricité pour le surpresseur sera bien supérieur en période hivernale.

Pour ces raisons, et dans le but de déposer une demande de subvention auprès du CAS Facé et d'obtenir l'avis du distributeur Enedis, une étude de faisabilité d'augmentation de la puissance de cette installation photovoltaïque a été réalisée au cours du 1er trimestre 2021.

Les conclusions de cette étude sont les suivantes :

Les besoins journaliers en hiver sont estimés de 3 850 Wh et la consommation annuelle du site est de 1 126 kWh.

Le parc batterie actuel d'une capacité de 31 kWh est suffisant et peut être conservé. Par contre, il faut remplacer le générateur photovoltaïque. La puissance de ce nouveau générateur serait de 2 040Wc.

Le coût des travaux est estimé à 29 788.75 € HT.

Le coût global de l'opération est estimé à : 36 492.30 € HT, avec comme sous détail :

- Etude de faisabilité : 1 700,00 € HT,
- Maître d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage : 5 003,55 € HT,
- Travaux : 29 788.75€ HT.

Le financement de l'opération pourrait être le suivant :

- Participation du demandeur : 1 736.22€ HT,
- Subvention du CAS FACE : 27 779,44 € HT,
- Fonds propres du SIEG : 6 976.64€ HT.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- de valider les modalités financières de ce projet,
- d'autoriser le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès du CAS Facé
- de lancer les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,
Sébastien GOUTTEBEL



Publié et certifié exécutoire par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 21 octobre 2021 et de la publication le 21 octobre 2021.